

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 18 décembre 2023 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-
Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU,
Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine DAVID, Martine GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT, Laurent LAUVAUX Conseillers communaux.

Objet n°29 - Question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise Petit Jean relative à la mise en place d'audits logements gratuits

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise Petit Jean relative à la mise en place d'audits logements gratuits.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

Dans le cadre de son plan climat, la commune d'Ecaussinnes a reçu le soutien de la Région wallonne (appel à projet POLLEC) pour financer et proposer à ses citoyens un audit logement gratuit. La participation à cet audit requiert certaines conditions mais permet aux habitants d'économiser entre 800 et 1200 euros, prix demandé en général pour une telle expertise.

Il ne faut pas le nier, isoler son habitation coûte cher mais des demandes de primes peuvent être introduites au SPW, ce qui permet aussi aux ménages à faibles revenus de vivre dans une maison confortable et de diminuer leur consommation en énergie.

L'isolation des bâtiments étant un passage indispensable pour réduire les émissions de CO2, pourriez-vous me dire si notre Ville a introduit ou compte introduire une demande de subside auprès la Région afin de permettre aux familles précarisées de bénéficier d'un audit logement gratuit et ainsi entreprendre des démarches pour améliorer leur confort de vie ?

Je vous remercie pour votre réponse.
Anne-Françoise Petit Jean, Conseillère communale.

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.

Pour participer à l'appel à projet POLLEC, une mise à jour du PAEDC par un coordinateur POLLEC est nécessaire. Cette mise à jour n'a pas été réalisée, principalement en raison de la nécessité d'engager un coordinateur POLLEC, une démarche non suivie par la Ville. Dans le cas où un coordinateur aurait été engagé, la Ville aurait dû soumettre sa candidature à l'appel à projet POLLEC et être sélectionnée pour bénéficier d'un audit logement gratuit. Il est envisagé que la Ville doive avancer les frais pour ces audits, en estimant le nombre d'audits qu'elle peut subventionner, avec la possibilité d'un remboursement total ou partiel par la suite.

Concernant les audits logements de façon générale :

Le SPW donne des primes pour les Audits logements, et sachant qu'un audit logement coûte entre 1000 et 1200 €.

Au fait pour un audit logement pour une **personne précarisée** qui bénéficie de revenu bas catégorie R1, le montant de la prime de base est de **190 €** et est multipliée par 6 = 1140 € de prime (mais maximum 90 % du prix de l'audit maximum) ce qui signifie que l'audit ne lui coûte presque rien.

Pour une personne de la catégorie 3 : revenu moyen : il aura 190 € x 3 = 570 € donc plus ou moins 50 % du montant de l'Audit.

Concernant l'activité de nos services :

Le Service Logement conseille l'audit dans certains cas, et redirige vers le Guichet de l'Energie, qui renseigne et accompagne les demandeurs d'aides financières pour travaux (primes / prêts à 0% pour travaux de rénovation ou d'économie d'énergie (dont certains sont soumis à un audit préalable).

Montant des primes

Voici les travaux pour lesquels vous pouvez recevoir une prime « Habitation 2023 » :

Travaux	Montant de base (Catégorie de revenus R5)	Montant maximum (Catégorie de revenus R1)
Réalisation d'un Audit Logement	190 €	1.140 €

Voici les catégories de revenus et les coefficients/multiplicateur de la prime de base :

Revenu de référence du ménage pour les demandes reçues à partir du 01/01/2023	Revenu de référence du ménage pour les demandes reçues à partir du 01/01/2024	Catégorie de revenus	Majoration de la prime de base
inférieur ou égal à 24 600 euros	inférieur ou égal à 26 900 euros	R1	Prime de base multipliée par 6
supérieur ou égal à 24 600,01 et inférieur ou égal à 34 900 euros	supérieur ou égal à 26 900,01 et inférieur ou égal à 38 300 euros	R2	Prime de base multipliée par 4
supérieur ou égal à 34 900,01 et inférieur ou égal à 46 200 euros	supérieur ou égal à 38 300,01 et inférieur ou égal à 50 600 euros	R3	Prime de base multipliée par 3
supérieur ou égal à 46 200,01 et inférieur ou égal à 104 400 euros	supérieur ou égal à 50 600,01 et inférieur ou égal à 114 400 euros	R4	Prime de base multipliée par 2
supérieur à 104 400 euros	supérieur à 114 400 euros	R5	Prime de base multipliée par 1

Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN utilise son droit de réponse

Tu as utilisé les bons mots en disant de faire passer le message. Il ne passe pas nécessairement, ni pour le CPAS d'ailleurs. Et donc la Ville pourrait faire passer l'information sur le site, revue communale, réseaux sociaux, ...